



Municipalité de Hampden
863, route 257 Nord
C.P. 1055 La Patrie
Hampden (Québec) J0B 1Y0
Tél. : 819 657-4942
Fax. : 819 657-2974
muni.hampden@hsf.qc.ca

PROVINCE DE QUÉBEC

MRC DU HAUT SAINT-FRANÇOIS
MUNICIPALITÉ DU CANTON DE HAMPDEN

Le 8 avril 2014

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du Conseil municipal de la Municipalité du Canton de Hampden tenue à la salle du Conseil, 863, route 257 nord, Hampden, mardi 08 avril 2014 et à laquelle sont présents :

Messieurs et Mesdames les conseillers (ères) : Pascal Prévost, Maryse Briand, Alain Sabourin

Absents : Lisa Irving, Valérie Prévost, Guy Poirier

Formant quorum sous la présidence de Monsieur le maire Bertrand Prévost.

Est aussi présente la directrice générale, secrétaire trésorière / Madame Diane Carrier.

01. OUVERTURE DE LA SÉANCE.

Monsieur le maire ouvre la séance à 19 h 00 et il invite les élus à prendre considération de l'ordre du jour proposé.

02. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

**2014-04-34 SUR LA PROPOSITION DE LA Conseillère Briand
APPUYÉ PAR LE Conseiller Sabourin
IL EST RÉSOLU**

QUE l'ordre du jour soit accepté en laissant les varia ouverts.

L'ordre du jour est le suivant :

- 01. Ouverture de la séance**
- 02. Adoption de l'ordre du jour**
- 03. Adoption du procès-verbal du 3 mars 2014**
- 04. Question du public**
- 05. Dossiers reportés**
 - 5.1 Prime assurance pour pollution réservoir pétrolier
 - 5.2 Suivi dossier sécurité civile
- 06. Affaires nouvelles**
 6. Résolution pour transport de sable auprès de MBI pour hiver 2013-2014 au même coût que l'an dernier soit 4,85 \$, balance de notre sable soit 223 tonnes.
 - 6.1 Résolution pour proclamation municipale : semaine santé mentale.
 - 6.2 Résolution pour FQM, d'entente de partenariat fiscal.
- 07. Approbation des comptes au montant de 27 215.35 \$**
- 08. Rapport du maire**
- 09. Rapport du chef pompier**
 - 9.1 Résolution pour adopter les rapports en incendie
 - 9.2 Résolution pour rémunérer les participants au RCR à la journée (total 9)
- 10. Rapport voirie et dépôt du rapport**
 - 10.1 Résolution pour engager Julie Joyal pour certains travaux pendant le congé de maladie de M. Éric Charland
- 11. Compte rendu et projection des différents dossiers sous la responsabilité des conseillers.**
 - 11.1
- 12. Rapport de l'inspecteur**

- 12.1 1 permis de construction
- 13. **Correspondance**
- 13.1
- 14. **Question du public**
- 14.1
- 15. **Varia**
- 16. **Fin de l'assemblée**

Adoptée à l'unanimité

- 03. **Adoption du procès-verbal du 3 mars 2014**

**2014-04-35 SUR LA PROPOSITION DU Conseiller Prévost
APPUYÉ PAR LA Conseillère Briand
IL EST RÉSOLU**

D'adopter le procès-verbal du 3 mars 2014

Adoptée à l'unanimité

- 04. **Question du public**
- 05. **Dossiers reportés**

- 5.1 **Prime d'assurance de 250 \$ plus taxes pour protection contre la pollution réservoir pétrolier**

**2014-04-36 SUR LA PROPOSITION DE LA Conseillère Briand
APPUYÉ PAR LE Conseiller Sabourin
IL EST RÉSOLU**

De prendre une garantie avec la prime d'assurance de 250 \$ plus taxes pour la protection contre la pollution du réservoir pétrolier que nous avons.

Adoptée à l'unanimité

La municipalité dispose de crédits suffisants pour autoriser cette dépense.

- 5.2 **Suivi dossier sécurité civile**

Rencontre du comité en mai

- 06. **Affaires nouvelles**

- 6. **Résolution pour transport de sable de l'an dernier auprès de MBI pour finir notre hiver 2013/2014 au coût de l'an dernier soit 4,85 \$ plus taxes quantité restante 223 tonnes.**

**2014-04-37 SUR LA PROPOSITION DE LA Conseillère Briand
APPUYÉ PAR LE Conseiller Sabourin
IL EST RÉSOLU**

De demander à MBI la livraison de notre sable budgéter l'an dernier et qui reste soit 223 tonnes afin que nous puissions finir notre hiver 2013/2014 au prix de 4, 85 \$ comme l'an dernier plus les taxes.

Adoptée à l'unanimité

6.1 Résolution pour proclamation municipale : semaine de la santé mentale

CONSIDÉRANT QUE la Semaine de la santé mentale se déroule du *5 au 11 mai* et que slogan « Prendre une pause, ç'a du bon » vise à reconnaître l'importance de changer de rythme et de respecter ses limites afin d'éviter l'épuisement et de maintenir un bien-être psychologique ;

CONSIDÉRANT QUE les actions favorisant la bonne santé mentale relèvent d'une responsabilité à la fois individuelle et collective, que cette dernière doit être partagée par tous les acteurs de la société, et que les municipalités sont un rôle important à jouer dans ce mouvement ;

CONSIDÉRANT QUE le réseau québécois de l'Association canadienne pour la santé mentale pilote la Semaine de la santé mentale et la campagne annuelle qui en découle et encourage l'implication de tous les acteurs de la société québécoise ;

CONSIDÉRANT QU'il est d'intérêt général que toutes les villes et municipalités du Québec soutiennent cette campagne :

- En invitant les citoyennes et les citoyens à consulter les outils promotionnels de la campagne;
- En invitant les acteurs du milieu à organiser une activité
- En proclamant la Semaine nationale de la santé mentale lors d'un conseil municipal.

PAR CONSÉQUENT,

Je **BERTRAND PRÉVOST**, maire du Canton de Hampden, proclame par la présente la semaine du 5 au 11 mai 2014 « *Semaine de la santé mentale* » dans la municipalité de Hampden et invite tous les citoyens et citoyennes ainsi que toutes les entreprises, organisations et institutions à reconnaître l'importance « de la pause » pour prendre soin de sa santé mentale.

**2014-04-38 SUR LA PROPOSITION DE LA Conseillère Briand
APPUYÉ PAR LE Conseiller Prévost
IL EST RÉSOLU**

D'accepter cette proclamation.

Adoptée à l'unanimité

6.2 Résolution pour FQM d'entente de partenariat fiscal.

CONSIDÉRANT QUE l'Entente de partenariat et financier 2007-2013 entre le gouvernement du Québec et les municipalités est arrivée à échéance à la fin de 2013;

CONSIDÉRANT QUE cette entente s'inscrivait dans une volonté commune de modifier, dans un esprit de partenariat, les relations et les façons de faire entre le gouvernement et les municipalités en dotant celles-ci de revenus prévisibles et stables;

CONSIDÉRANT QU'en 2012, divers comités techniques ont été mis sur pied afin

d'évaluer les différentes composantes, les modifications et les bonifications à être apportées à l'Entente ainsi que les modalités de répartition entre les municipalités;

CONSIDÉRANT QU'en juin 2013, le gouvernement a soumis une proposition financière représentant 10,52 milliards de dollars comparativement à une première proposition représentant 10 milliards;

CONSIDÉRANT QUE, pour les membres de la Fédération québécoise des Municipalités, cette dernière proposition se traduisait par des gains estimés à 317,4 millions de dollars par rapport à la proposition initiale;

CONSIDÉRANT QUE, de plus, les municipalités doivent supporter dès 2014 les impacts budgétaires des modifications comptables apportées au traitement de remboursements de la taxe de vente du Québec (TVQ), modifications ayant des impacts financiers majeurs pour une majorité de celles-ci, et ce, sans contreparties adéquates;

CONSIDÉRANT QUE le conseil d'administration de la Fédération québécoise des Municipalités a adopté la résolution CA-2014-02-13/03 dans laquelle il sollicite l'appui des membres de la Fédération;

EN CONSÉQUENCE,

**2014-04-39 SUR LA PROPOSITION DE LA Conseillère Briand
APPUYÉ PAR LE Conseiller Prévost
IL EST RÉSOLU**

DE DEMANDER au gouvernement du Québec de procéder dès maintenant à la signature d'une entente sur la base de la proposition du 7 juin 2013;

DE TRANSMETTRE copie de la résolution aux personnes suivantes : premier ministre du Québec ministre des Finances, ministre des Affaires Municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, chefs de l'opposition, président de l'Union des municipalités du Québec, président de la Fédération québécoise des municipalités.

Adoptée à l'unanimité

07. Approbation des comptes

**2014-04-40 SUR LA PROPOSITION DU Conseiller Prévost
APPUYÉ PAR LE Conseiller Sabourin
IL EST RÉSOLU**

**De payer les comptes du 1^{er} au 31 mars 2014
aux montants de : 27 215.35 \$**

Conseil :	1 694.44 \$
Administration	5 710.32 \$
Sécurité incendie	9 027.49 \$
Voirie :	9 169.73 \$
Hygiène du milieu :	1 450.13 \$
Loisirs :	163.24 \$

Total : 27 215.35 \$

Adoptée à l'unanimité

La municipalité dispose de crédits suffisants pour autoriser le paiement des comptes. Certificat numéro 101.

08. Rapport du maire

09 Rapport incendie

9.1 Résolution adoptant les rapports annuels en incendie.

**2014-04-41 SUR LA PROPOSITION DU Conseiller Prévost
APPUYÉ PAR LE Conseiller Sabourin
IL EST RÉSOLU**

D'adopter les rapports annuels en incendie et de faire parvenir une copie à la MRC du Haut-Saint-François.

Adoptée à l'unanimité

9.2 Résolution pour rémunérer les 9 participants au RCR les 12 et 13 avril, prix forfaitaire à la journée

**2014-04-42 SUR LA PROPOSITION DE LA Conseillère Briand
APPUYÉ PAR LE Conseiller Sabourin
IL EST RÉSOLU**

De payer une somme forfaitaire de 75 \$ par jour aux 9 participants à la formation en RCR les 12 et 13 avril prochain.

Adoptée à l'unanimité

La municipalité dispose de crédits suffisants pour autoriser cette dépense.

10. Rapport de voirie

10.1 Résolution d'embauche de Madame Julie Joyal, pour faire différents petits travaux en l'absence de maladie de M. Éric Charland.

**2014-04-43 SUR LA PROPOSITION DE LA Conseillère Briand
APPUYÉ PAR LE Conseiller Sabourin
IL EST RÉSOLU**

De demander à Madame Julie Joyal, si elle peut faire certains petits travaux de voirie en l'absence de Monsieur Éric Charland, (opération) absence d'environ 1 mois. Le tarif horaire est à déterminer selon les travaux.

Adoptée à l'unanimité

11. Compte rendu des comités et projection des différents dossiers sous la responsabilité des conseillers.

12. Rapport de l'inspecteur

12.1 Permis de construction d'un garage.

13. Correspondance

Dépôt fait par la directrice à chaque membre des activités de fonctionnement trimestriel.

Les élus ayant pris connaissance du reste de la correspondance celle-ci a été déposé aux archives.

14. Question du public

15. Varia

16. Fin de l'assemblée

**2014-04-44 SUR LA PROPOSITION DE LA Conseillère Briand
APPUYÉ PAR LE Conseiller Sabourin
IL EST RÉSOLU**

De lever la séance à 20 h 31

Adoptée à l'unanimité

BERTRAND PRÉVOST, MAIRE

DIANE CARRIER, DIR. GEN /SEC TRÉ